



*Le Vice-Président en charge du Rugby Amateur,
La Vice-Présidente en charge du Rugby Féminin,*

**A l'attention des Président(e)s de clubs
engagés dans une compétition féminine**

Lettre transmise par courriel

Copies : Comités Territoriaux ; C.N.C.D.F

Marcoussis, le 31 octobre 2017

Objet : Compétitions féminines à XV et à VII Développement

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'un des objectifs principaux du nouveau comité directeur de la FFR, élu depuis décembre 2016, est d'accroître la féminisation du rugby et de développer la pratique féminine sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, de nombreuses compétitions sont proposées à des échelles différentes et avec des pratiques variées. Notre volonté est en effet que les clubs puissent proposer à leurs licenciées une compétition répondant à leurs moyens et à leurs envies. Car sur le rugby féminin, bien plus que pour le rugby masculin, il existe de fortes différences entre les territoires.

Ainsi, nous retrouvons deux grands niveaux de compétitions féminines, pour les séniors comme pour les cadettes :

- **les compétitions fédérales à XV**, organisées directement par la FFR, selon une organisation et une logique nationale (de la 1^{ère} Division Elite 1 Top 8 à la Fédérale Féminine 2 pour les séniors, la Féminines Fédérale Moins de 18 ans à XV pour les cadettes) ;
- **les compétitions territoriales à VII Développement**, organisées par les comités territoriaux selon une répartition géographique en secteurs.

Afin de proposer tout au long de la saison aux licenciées des compétitions aux formes de pratique adaptées, la FFR a transmis une note aux comités territoriaux pour leur demander de limiter, lorsque cela était possible, les doublons entre les compétitions à XV et les compétitions à VII Développement.

Toutefois, certains clubs se sont inquiétés de voir sur les compétitions à VII évoluer des joueuses aguerries évoluant à XV. Cette possibilité existe effectivement. Nous tenons à rappeler que l'objectif du VII Développement, est, comme son nom l'indique, une forme de jeu et de compétitions destinée à développer la pratique, qui accueille de nombreuses joueuses débutantes.

Il faut donc que chacun à son niveau, joueuse, encadrement technique, club, comité, fédération, se responsabilise et prenne conscience de l'intérêt des compétitions à VII : faire découvrir la pratique, jouer, se faire plaisir et accroître l'attractivité du rugby féminin.



Nous invitons donc les Président(e)s des clubs possédant une équipe à XV et une équipe à VII à sensibiliser joueuses et encadrements techniques à cette problématique.

Vous remerciant par avance de votre implication, nous vous adressons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations sportives les meilleures.

Céline BOURILLOT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Céline Bourillot, located below her name.

Thierry MURIE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Thierry Murie, located below his name.